

Conseil Municipal du 12 novembre 2009

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN		X		M. GEMEY
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
M. FORTIN		X		MME. DUROZEY
Mme CURDEL	X			ARRIVEE A 18H45
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nommé à ce poste : **Mme MORIN**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 octobre 2009 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY tient à préciser qu'il a rappelé la position du groupe d'opposition concernant la nouvelle tarification de l'école de musique au moment de la prise de parole du public.

M. GEMEY rappelle que les membres de l'opposition émettent des réserves quant à cette nouvelle tarification.

Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention adoptent le compte rendu de la réunion précédente.

2) RESIDENCE « LES FLEURS DE LIN » - PROJET DE DAVID PROMOTION :

Suite à la présentation par David Promotion de son nouveau projet lors de la commission urbanisme du 15 octobre dernier, les membres du Conseil Municipal doivent émettre un avis sur le remplacement des logements collectifs par des logements individuels.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY demande des précisions sur les prix de vente des maisons.

M. PERCHE répond que M. DAVID n'est pas en mesure de donner un prix pour le moment.

Il ajoute qu'il lui a été demandé d'intégrer une aire de jeux dans ce projet ainsi qu'un accès facilité pour les véhicules.

3) INTEGRATION DU BOUT FROID AU SYNDICAT D'EAU :

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement de la région de Doudeville souhaite intégrer le bout froid dans son territoire.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent l'intégration du hameau du « bout froid » au SIAEPA.

4) VENTE DU BIEN SIS RUE DE LA MARE AU LOUP :

Nous arrivons au terme du contrat de location de M. HALAVENT concernant la maison située près de la salle des fêtes de Vautuit.

M. HALAVENT a accepté notre proposition à 60 000.00 euros, les membres du Conseil Municipal doivent décider de la vente de ce bien. Cette transaction sera confiée à l'agence immobilière de Doudeville et à Me Laloux - Hermay.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MOGIS précise que l'entrée de l'habitation se fera désormais rue du Mont Rouge.

M. GEMEY informe les membres du Conseil Municipal que M. MALANDRIN s'abstient, compte tenu que cette vente est confiée à Me Laloux - Hermay.

Les membres du Conseil Municipal, par 4 voix contre (MMES DUROZEY et CURDEL, MM. METAIS et GEMEY), une abstention (M. MALANDRIN) et 18 voix pour, décident de la vente de ce bien pour 60 000 euros. Cette transaction sera confiée à l'agence immobilière de Doudeville et à Me Laloux - Hermay.

5) MOTION CONCERNANT LE PASSAGE DE LA TELEVISION HERTZIENNE ANALOGIQUE A LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE :

La loi de modernisation de l'audiovisuel du 5 mars 2007 impose, dans le cadre du passage de la télévision analogique à la TNT, aux opérateurs de télévision de financer les équipements pour pouvoir couvrir au moins 95% de la population du territoire. Les 5% restant étant à la charge de financements publics.

Lors d'une réunion le 12 juin dernier dans les bureaux de la société TDF à Grand Couronne, avec 33 autres communes de la région, il a été confirmé que plusieurs émetteurs de télévision ne seront pas remplacés par les opérateurs lors de l'arrêt, le 30 novembre 2011, de l'émission des signaux analogiques.

La commune serait alors contrainte de payer la nouvelle installation dont le coût peut varier de 25 à 100 000 euros. Cette dépense qui s'apparente à une dépense obligatoire ne peut être supportée par notre collectivité et crée une rupture évidente d'égalité entre les différentes collectivités.

A cet investissement s'ajoute l'entretien annuel qui représente une somme comprise entre 10000 et 50000 euros annuels en fonction du type d'émetteur et de la zone à desservir.

Cette décision n'a donné lieu à aucune concertation préalable et à aucune information avant la décision qui a été prise de façon unilatérale.

En conséquence, le Conseil Municipal demande :

- La suspension de la décision d'arrêt définitif de la télévision analogique afin que perdure une solution mixte (analogique TNT) comme nous la connaissons actuellement.
- Un réexamen par le Parlement de la Loi du 5 mars 2007 pour imposer aux opérateurs de télévision non pas un taux de couverture minimum, mais une obligation de remplacement de l'ensemble des émetteurs existants. »

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, demandent :

- **La suspension de la décision d'arrêt définitif de la télévision analogique afin que perdure une solution mixte (analogique TNT) comme nous la connaissons actuellement.**
- **Un réexamen par le Parlement de la Loi du 5 mars 2007 pour imposer aux opérateurs de télévision non pas un taux de couverture minimum, mais une obligation de remplacement de l'ensemble des émetteurs existants. »**

6) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 16 OCTOBRE 2009 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
MME LEGER			X	
M. FORTIN	X			
MME CURDEL			X	
MME MORIN			X	
MME DUROZEY suppléante				
MME LECLERC suppléante				

NOM DE LA COMMUNE	Présents	Absents excusés	Absents
AMFREVILLE LES CHAMPS	X		
ANNEVILLE			X
BACQUEVILLE EN CAUX SIVOS DE BACQUEVILLE EN CAUX	X		
BENESVILLE	X		
CARVILLE POT DE FER	X		
FULTOT			X
GONZEVILLE			X
GUEURES			X
HARCANVILLE	X		
HEBERVILLE			X
LAMBERVILLE SIVOS DE BACQUEVILLE EN CAUX	X		
PRETOT VICQUEMARE	X		
ROBERTOT	X		
ROUTES	X		
ST LAURENT EN CAUX	X		
ST PIERRE BENOUVILLE SIVOS DES CINQ VILLAGES			X
VAL DE SAANE			X
VEAUVILLE LESQUELLES			X
SASSEVILLE			X
SIVOS ETALLEVILLE - BERVILLE	X		

1) CONVENTION SCOLAIRE – PRISE EN COMPTE DES REMARQUES EMISES PAR LES COMMUNES :

- Harcanville
- Gonzeville
- Amfreville les Champs

- Fultot
- Carville Pot de Fer

Commentaires de M. LOSSON

Une copie du projet de convention scolaire est annexée à l'ordre du jour.

Rappel du compte rendu du Conseil Municipal du 07 juillet dernier :

« Une réunion avec les maires a d'ores et déjà été programmée le vendredi 16 octobre 2009, à 19h30, pour lister les remarques effectuées par chaque conseil municipal et modifier en conséquence le projet de convention. La convention pourra alors être présentée pour vote, dans chaque conseil municipal. »

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON souligne que cette convention a été recommandée par l'inspection académique en vue des prévisions d'effectifs pour les rentrées scolaires.

M. DURÉCU explique que cette convention a également été demandée par les Maires nouvellement élus afin d'améliorer l'organisation des futures rentrées scolaires. (cf. problème rencontré avec la scolarisation des enfants de Prétot Vicquemare à la rentrée 2008)

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent M. Le Maire à signer chaque convention avec les communes concernées.

7) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FETES ET CEREMONIES DU 15 OCTOBRE 2009 :

	Présents	Absents excusés	Absents
M. DURÉCU		X	
M. MOGIS	X		
M. BARRE			X
M. DUFOUR			X
M. GEMEY	X		
M. BELLIERE	X		
MME MORIN		X	

Etaient présents :

M. JOBBIN, Adjoint à la jeunesse et aux sports

M. DEHAYS, Coordinateur Téléthon

Mme GUEDIN

Associations présentes :

USD

Club de Hand Ball

Les coureurs du lin

Les Dragons Fly
 Les peintres doudevillais
 Les amis du 15 août
 Quilt en Caux
 Insertion
 Comité des fêtes de Vautuit

Associations excusées :

Croix rouge
 Badminton
 A3DE

M. DEHAYS expose un bilan du téléthon 2008 (105 millions d'euros récoltés dont 40 % proviennent des associations).

Actions prévues à DOUDEVILLE :

- **USD** : Tournoi de football et tombola
- **Club de Hand Ball** : Recette d'un match de championnat versée
- **Les coureurs du lin** : Lavage de voitures
- **Les Dragons Fly** : Démonstrations sur le parvis de l'Hôtel de ville
- **Les peintres doudevillais** : Exposition
- **Quilt en Caux** : Banderole Téléthon
- **Insertion** : Vente de gâteaux, crêpes et divers travaux
- **Comité des fêtes de Vautuit** : Soirée avec repas
- **Badminton** : Organisation d'un match
- **Mme GUEDIN** : Repas avec les anciens

Commentaires de M. MOGIS

Commentaires du Conseil Municipal :

M. MOGIS regrette que peu d'associations se mobilisent pour cette action.

8) DECISIONS MODIFICATIVES :

a) BUDGET ASSAINISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
218 – Autre immobilisation corporelle	+ 6 290.00	
2315 – Installation matériel et outillage technique	- 6 290.00	

	DEPENSES	RECETTES
70128 – Autres taxes et redevances		+ 300.00
615 – Entretien et réparations	+ 300.00	

b) BUDGET EAU :

	DEPENSES	RECETTES
2315 – Installation matériel et outillage technique		+ 695.84

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces décisions modificatives.

g) DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET VILLE :

	DEPENSES	RECETTES
209-2121 – Aménagement espaces verts - plantations	+ 177.66	
220 - 2315 – Carrefour du lin – petits travaux	- 177.66	
	DEPENSES	RECETTES
134 – 2313 – Matériel et travaux écoles - construction	+ 3 200.02	
225 - 2315 – Réfection voirie - travaux	- 3 200.02	

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces décisions modificatives.

10) ELECTIONS REGIONALES DE 2010 :

Nous avons reçu un message de la préfecture de Seine-Maritime nous informant que les élections régionales se tiendront le dimanche 14 et, en cas de second tour, 21 mars 2010.

11) MISE EN PLACE DE DEUX EMPLOIS « CAE PASSERELLE » :

Nous sommes en phase de recrutement de deux emplois « CAE passerelle », l'un pour le service « espaces verts » et l'autre pour le centre de loisirs.

Commentaires de M. PERCHE

12) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS DU 02 NOVEMBRE 2009 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. JOBBIN	X			
M. ORANGE		X		M. MOGIS
M. GEMEY	X			

M. MALANDRIN	X			
Mme LEGER			X	
M. BELLIERE	X			
M. MOGIS (suppléant)	X			
M. DEFRANCE (suppléant)				

1) Centre de loisirs :

Jean Aimable FERVIN a présenté aux membres de la commission, le bilan de l'activité du centre de loisirs pour la période juillet-août 2009.

En résumé, la fréquentation du centre de loisirs a été identique à celle de 2008, en ce qui concerne le mois de juillet (moins d'enfants inscrits sur cette période mais plus de présence journalière). En revanche, le centre de loisirs a accueilli l'équivalent de 200 demi journées en plus que pour l'année 2008, sur la période du 1^{er} au 14 août 2009.

M. FERVIN a rappelé l'ensemble des activités, sorties et minis camps proposés cette année aux enfants. Il a aussi listé les activités à reconduire (structure gonflable, veillées, minis camps,...). Par contre, le partenariat avec le groupe ANSAMBLE sera à revoir, en ce qui concerne la confection des goûters (qualité et quantité insuffisante par rapport au prix). Il faudra veiller à bien déterminer les prestations réservées au centre de loisirs dans le futur contrat d'affermage. M. FERVIN a informé les membres de la commission du passage des services de « jeunesse et sports », pendant les grandes vacances. Le rapport rendu met en avant la qualité des animations et sorties proposées par le centre de loisirs ainsi que le projet pédagogique développé par le directeur et son équipe.

Enfin, le centre de loisirs a accueilli, au jour de la commission, 83 présences pendant les vacances de la Toussaint (l'objectif était de 45 à 50 présences).

2) Présentation du dispositif « CAE passerelle » :

Nous sommes en phase de recrutement d'un emploi « CAE passerelle » pour le centre de loisirs. Cet animateur serait en charge de l'accueil d'un public adolescent.

Ce dispositif est réservé à des jeunes de 16 à 25 ans. Le CDD est d'une durée de 12 mois, renouvelable exceptionnellement si des actions de formation sont mises en place. La rémunération minimale est égale au montant du SMIC avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 90 % du SMIC horaire brut (dans la limite de 23 heures/semaine).

3) Présentation du BUS 276 :

M. JOBBIN a présenté le dispositif « bus 276 ». Le dossier, présenté par le club de hand-ball, est en cours d'instruction (la demande doit être à l'initiative d'une association).

Le financement est assuré par le département (1/3), la région (1/3), la commune (1/3).

Le coût d'acquisition du bus (8 places et un chauffeur) est d'environ 7 000 à 8 000 euros.

3) Ecole de musique :

M. JOBBIN informe les membres de la commission que 48 élèves sont inscrits à l'école de musique, dont 24 doudevillais (contre 61 élèves inscrits en 2008).

La part des élèves hors doudevillais a nettement diminué (de 2/3 des effectifs à la moitié des effectifs).

A l'issue des inscriptions, un entretien a été demandé par M. TABESSE.

Le nombre total d'heures de cours était de 43h15 par semaine (contre 61h00 en 2008/2009).

Afin d'atteindre un contingent de 52 heures, 8h45 dédiées à la promotion de l'école de musique ont été proposées aux professeurs. Leur contrat de travail distingue les heures de cours effectives et les heures de promotion (animations scolaires, auditions, mise en place de projets pédagogiques,...). Les heures de promotion pourront être cumulées, en accord avec le directeur de l'école de musique.

M. JOBBIN précise la répartition des heures dédiées à la promotion de l'école de musique, par professeur. Il rappelle que cette répartition a été effectuée par le Directeur de l'école de musique.

PROFESSEURS	INSTRUMENT	HEURES 08/09	HEURES 09/10	HEURES PROMOTION	HEURES 09/10
M. DUCHESNE	HAUTBOIS	3H45	1H45	+ 1H00	2H45
M. LEPICARD	CLARINETTE	4H00	1H45	+ 1H00	2H45
MME LECOEUR	PIANO	6H30	4H00	+0H30	4H30
M. VANMANSARD	GITARE	5H30	6H00		6H00
M. LHOTTELIER	SAXOPHONE	5H15	3H15	+ 0H15	3H30
M. LENOIR	PERCUSSIONS	7H00	5H30		5H30
MME TABESSE	FLUTE	12H00	9H00	+ 2H00	11H00
M. TABESSE	TROMPETTE	17H00	13H00	+ 4H00	17H00
TOTAL		61H00	44H15	8H45	53H00

4) Questions diverses :

M. JOBBIN informe les membres de la commission de l'état d'avancement de la peinture des vestiaires du stade « Pierre Ducrotté ».

Commentaires du Conseil Municipal :

M. GEMEY insiste sur l'excellent travail de M. FERVIN et de son équipe au sein du centre de loisirs.

13) ECOLE DE MUSIQUE – SUBVENTION DU DEPARTEMENT :

Nous avons reçu une correspondance du Département nous indiquant qu'une subvention de 3131.33 euros avait été allouée pour le fonctionnement de l'école de musique, pour l'année 2009.

14) DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX D'URGENCE – STATION D'EPURATION :

Afin de résoudre les dysfonctionnements du dégrilleur manuel de la station d'épuration, l'isolement du poste de relevage est nécessaire.

Le montant estimatif des travaux est de 17 000.00 euros.

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès du Département et de l'agence de l'eau.

Commentaires de M. ORANGE

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent M. le Maire à demander une subvention auprès du Département et de l'agence de l'eau.

15) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

- Vendredi 13 novembre à 19h00 : Remise des lots du concours photo – RDC de l'Hôtel de ville
- Jeudi 19 novembre : Commission des menus au restaurant scolaire
- Samedi 21 novembre : Sainte Barbe
- Lundi 23 novembre : Commission Communication 19 H carrefour du Lin
- Jeudi 26 novembre : Assemblée générale de la bibliothèque
- Vendredi 27 et samedi 28 novembre : Exposition du pigeon club à la salle du Mont Criquet
- Vendredi 27 et samedi 28 novembre : collecte de la banque alimentaire
- Vendredi 04, samedi 05 et dimanche 6 décembre : Téléthon
- Jeudi 10 décembre : Banquet du club de l'amitié
- Vendredi 11 décembre, à 18h00 : Apéritif dînatoire des employés municipaux – Salle du Mont Criquet
- Dimanche 13 décembre, à 15h00 : Concert de l'Harmonie à l'église
- Mercredi 16 décembre, de 14h00 à 18h00 : Distribution des colis de Noël aux Aînés
- Samedi 19 décembre : passage du Père Noël
- Mardi 22 décembre 18 H : Commission Elections

16) PAS DE QUESTIONS DIVERSES DES ELUS

17) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 09 NOVEMBRE 2009 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU		X		
M. PERCHE	X			
M. JOBBIN	X			
M. ORANGE	X			
M. MALANDRIN			X	
M. GEMEY	X			

Mme CURDEL	X			
M. CROCHEMORE (Suppléant)				
MME LEGER (Suppléant)				

1) CAE passerelle (animation et espaces verts) – validation :

Nous sommes en phase de recrutement de deux emplois « CAE passerelle » : un pour le centre de loisirs et l'autre pour l'entretien des espaces verts. Pour le centre de loisirs, cet animateur serait en charge de l'accueil d'un public adolescent.

Ce dispositif est réservé à des jeunes de 16 à 25 ans. Le CDD est d'une durée de 12 mois, renouvelable exceptionnellement si des actions de formation sont mises en place. La rémunération minimale est égale au montant du SMIC avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 90 % du SMIC horaire brut (dans la limite de 23 heures/semaine).

Nous avons reçu plusieurs candidatures pour ces deux postes, en mairie et *via* le pôle emploi d'Yvetot.

A l'issue du recrutement, une convention devra être établie entre la commune de DOUDEVILLE, la mission locale et le pôle emploi d'Yvetot.

Commentaires de M. PERCHE

Avis de la Commission :

Les membres de la commission émettent un favorable à la mise en place de ces deux emplois « CAE passerelle » pour la commune.

2) Avancements d'échelons 2010 :

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale, nous avons reçu du Centre de Gestion les possibilités d'avancements d'échelons pour l'année 2010 concernant les agents de notre collectivité.

L'avancement d'échelon s'effectue :

- soit à la durée **minimum** : il correspond à un avancement **accélééré**.
- soit à la durée **maximum** : il est de **droit** et lié à l'**ancienneté**.

Nous devons indiquer notre décision au regard des possibilités d'avancement d'échelon proposées par le Centre de Gestion.

Un tableau récapitulatif a été annexé à l'ordre du jour de la Commission.

Avis de la Commission :

Après présentation du tableau récapitulatif des agents concernés, les membres de la commission proposent un avancement d'échelon accéléré pour chaque agent.

3) Emplois à l'école maternelle :

Les membres de la commission sont interrogés sur le devenir de deux vacances de poste :

- Une vacance portant sur un CDD d'un an, renouvelable
- Une vacance correspondant à un congé maternité à venir

Commentaires de M. PERCHE

Avis de la Commission :

Avis favorable de la commission concernant le remplacement de ces deux vacances d'emplois.

4) Evaluations annuelles :

M. PERCHE rappelle la démarche initiée l'année passée pour évaluer le personnel communal, à l'occasion d'un entretien entre l'agent, le responsable hiérarchique et l'adjoint référent.

Commentaires de M. PERCHE

5) Validation des services de Mme LEROUY :

Un dossier de validation des services (rachat des contributions CNRACL rétroactives à la période de non-titulaire de l'agent) a été déposé par Mme LEROUY (agent du C.C.A.S), le 22 avril 2002. Deux factures des retenues nous ont été adressées en mars 2005 (12 775.77 euros pour le C.C.A.S et 4 663.58 euros pour l'agent).

La Caisse des Dépôts nous a confirmé les montants annoncés en 2005 et qu'aucune retenue rétroactive n'a été versée (agent et C.C.A.S).

Commentaires de M. PERCHE

Avis de la Commission :

Les membres de la commission prennent acte de cette contribution qui devra être inscrite au budget 2010 du C.C.A.S.

6) Statut du Directeur de l'école de musique :

Pour l'année scolaire 2009/2010, le statut de M. TABESSE a été modifié. L'ancien contrat de vacataire comprenant les différents emplois de M. TABESSE (directeur de l'école de musique, professeur de trompette et intervenant à l'école élémentaire) a été scindé :

- Un contrat C.D.D d'un an (agent non titulaire de la fonction publique territoriale) pour ses fonctions de directeur de l'école de musique.
- Une vacation d'une année pour l'enseignement de la trompette à l'école de musique et pour les interventions musicales à l'école élémentaire.

Commentaires de M. PERCHE et de M. JOBBIN

Avis de la Commission :

Les membres de la commission prennent acte de ces dispositions statutaires.

7) Avancement de grade :

Nous avons reçu du Centre de Gestion, une proposition d'avancement de grade concernant M. Régis VASSE (avancement au grade de brigadier-chef principal).

M. VASSE occupe actuellement le grade de brigadier. Une ancienneté de deux ans dans ce grade, obtenu le 1^{er} janvier 2008, permet cet avancement au grade de brigadier-chef principal.

L'avancement de grade est possible au 1^{er} janvier 2010

Avis de la Commission :

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'avancement de grade de M. Régis VASSE (brigadier-chef principal au 1^{er} janvier 2010).

Avis et vote du Conseil Municipal :

Concernant le statut du directeur de l'école de musique, M. JOBBIN et M. GEMEY précisent que ce contrat a été établi en vu d'un éventuel transfert à la communauté de communes. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent l'ensemble des propositions de la Commission du Personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.
La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au
mardi 15 décembre 2009, à 18H30.